



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET
DU 29 OCTOBRE 2025**

Convocation du 22 octobre 2025 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Geneviève MONATTE-ALONZI, Brigitte PERRIN, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY et Christine VALENTIN

Etait excusé : M. Daniel PICOT

Secrétaire de séance : Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Nombre de pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 7

POUR : 0

CONTRE : 7

ABSTENTION : 2

DELIBERATION 2025-43 – VENTE DU LOT N° 4 DU LOTISSEMENT DE LA GARE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2241-1 ;

Vu la délibération n° 35/2016 du 16 novembre 2016 relative au prix de vente des terrains du lotissement de la Gare ;

Vu le dossier de candidature présenté par M. Maxime BARRAT et Mme Justine QUINTY pour l'acquisition du lot n° 4 du lotissement de la Gare ;

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la candidature de M. Maxime BARRAT et Mme Justine QUINTY, domiciliés 2 rue du Mont Bar 43270 ALLEGRE pour acheter le lot n° 4 du lotissement de la Gare. Il s'agit de la parcelle F 1654 d'une surface de 1 317 m².

Il présente au conseil municipal les éléments du dossier de candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- dit que le dossier de M. BARRAT et Mme QUINTY ne permet pas d'assurer avec certitude l'exécution du projet de construction dans les conditions prévues à la délibération n° 35/2016 ;

- décide de ne pas retenir le dossier de candidature de M. BARRAT et Mme QUINTY pour l'acquisition du lot n° 4 du lotissement de la Gare ;
- décide de maintenir la parcelle disponible pour d'autres candidats selon les modalités fixées par la délibération précitée.

Fait et délibéré à Monlet, le 29 octobre 2025

la Secrétaire de séance,



Liliane CESANO

le Maire,



Philippe RITTER